



Cadre de Vie

Ensemble pour Cransac-les-Thermes

Un rappel des règles de bon voisinage et de nos obligations citoyennes pour une station thermale toujours plus accueillante et sécurisée.

SOURCE
SAINT AUGUSTIN

1. Engins Motorisés / circulation

⚠ Sécurité & Risques routiers

La vitesse excessive et le non-respect du code de la route mettent gravement en danger les piétons, automobilistes et les conducteurs eux-mêmes.

🌲 Préservation des sentiers / sécurité des promeneurs et riverains

La circulation motorisée est interdite hors des pistes balisées .

🔊 Tranquillité acoustique

Les nuisances sonores excessives et les échappements libres sont interdits. Respectons le repos de tous.



2. Entretien



Entretien des trottoirs

Chaque riverain doit assurer le nettoyage du trottoir (balayage, désherbage) devant sa propriété pour garantir un passage libre et sécurisé.



Taille des haies et arbres




Il appartient aux propriétaires de tailler les branches qui dépassent sur l'espace public pour libérer le passage des piétons et la signalisation.

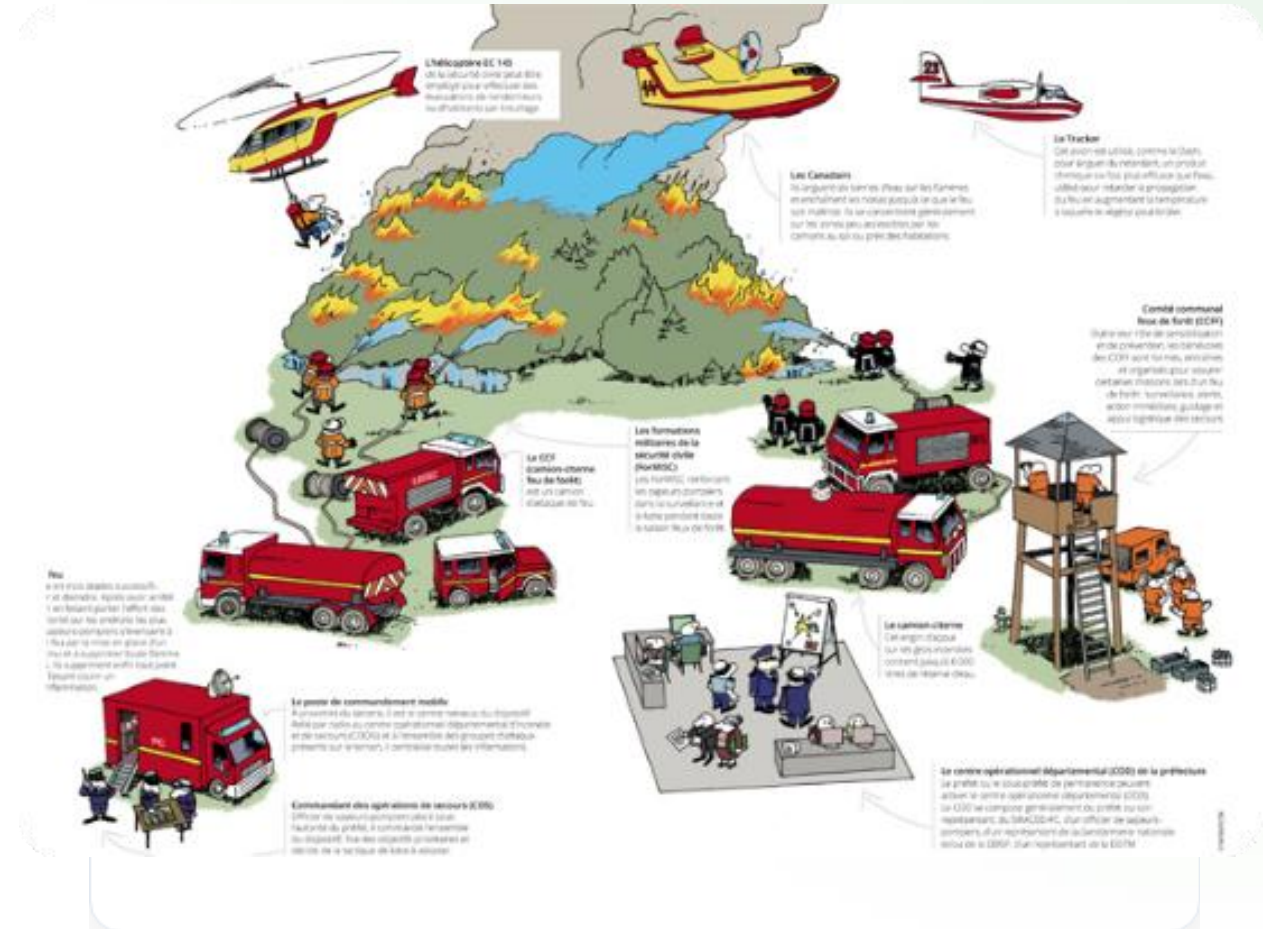


3. Risque Incendie

Débroussaillage : un devoir

L'entretien de la végétation en lisière de forêt / espace naturel réduit drastiquement la propagation des feux.

-  **Protéger votre foyer :** Crée un bouclier de sécurité autour des habitations.
-  **Aider les secours :** Assure des accès dégagés pour les pompiers.
-  **Préservation collective :** Un acte solidaire indispensable pour notre commune..



4. Déchets Végétaux

⚠ Rappel : Le brûlage à l'air libre est strictement interdit par arrêté préfectoral.



Compostage

Valorisez naturellement tontes et feuilles mortes pour enrichir gratuitement vos sols et massifs de fleurs.



Broyage

Transformez vos branchages en paillage pour maintenir l'humidité de la terre et limiter l'arrosage.






Déchetterie

Déposez gratuitement vos volumes importants de branches et de résidus de coupe à la déchetterie intercommunale.

5. Respect de la Tranquillité

Limiter les bruits de voisinage

Les activités bruyantes de bricolage et de jardinage sont soumises à des plages horaires précises pour préserver le calme de chacun :

-  **Jours de semaine** : Autorisé de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30.
-  **Les samedis** : Autorisé uniquement de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00.
-  **Dimanches & jours fériés** : Restreint de 10h00 à 12h00 seulement.





6. Animaux de Compagnie



Savoir-vivre avec son compagnon

Le partage de l'espace public exige le respect de quelques règles fondamentales de propreté et de tranquillité :

-  **Laisse obligatoire** : Nécessaire sur toute la voie publique et les parcs urbains.
-  **Ramassage systématique** : Indispensable pour l'hygiène de nos rues et parterres.



Merci pour votre civisme !

Chaque geste compte. En respectant ces règles simples au quotidien, nous gardons notre commune propre, accueillante et sécurisée pour tous.

La municipalité de Cransac-les-Thermes

